**Programme régional   
Île-de-France et bassin de la Seine   
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Appel à projets FSE+   
Accompagnement individualisé du décrochage**

**dans l’enseignement supérieur (OS 4.6-2)**

**Annexe 2b - Pièces à fournir pour l’analyse de la demande d’aide**

**Instruction du dossier**

Après vérification de la complétude administrative, le service instructeur procède à l’instruction du dossier. L’instruction des dossiers permet de s’assurer que les opérations présentées sont éligibles, au regard des critères du PR, de l’AAP et des règles européennes et nationales d’éligibilité des dépenses. La procédure permet également de vérifier que l’objet et la description de l’opération sont suffisamment bien définis, en rapport avec les livrables attendus et suffisamment bien détaillés.

Pour cela des pièces sont nécessaires et demandées à l’instruction, en fonction de l’état d’avancement de votre projet.

Un guide méthodologique de mise en œuvre a été élaboré pour répondre à un besoin opérationnel de gestion des fonds européens.

Il a pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre du Programme régional (PR) Île-de-France et bassin de la Seine 2021-2027 et les règles d’éligibilité pour la Région Île-de-France.

Nous vous invitons à consulter ce guide méthodologique de mise en œuvre qui recense tous les modèles et les documents attendus pour chaque point de contrôle : [Guide méthodologique de mise en œuvre du Programme régional.](https://www.europeidf.fr/sites/default/files/Guide%20m%C3%A9thodologique_Programme%20r%C3%A9gional_mars2023.pdf)

Ci-dessous, une liste non exhaustive des pièces demandées à l’instruction.

|  | **Intitulé du document** | **Nature obligatoire** | **Indication  sur l’obtention du document** |
| --- | --- | --- | --- |
| Documents nécessaires pour TOUS les candidats | | | |
|  | **Ressources :**  Attestation de cofinancement | Obligatoire, si projet financé par des co-financeurs | Décision de chaque co-financeur  OU lettre d'intention si décision en cours : le document doit préciser s’il s’agit d’une subvention de fonctionnement global pour la structure ou d’une subvention spécifique pour le projet et dans ce dernier cas le nom du projet, l’assiette de financement, le nombre de participants et les dates butoirs  A DEFAUT, compléter l'attestation de cofinancement jointe (1 exemplaire pour chaque co-financeur) - **document type n°4** |
|  | **Indicateurs :**  Tableaux de saisie des données  **Ces pièces seront demandées, sur échantillon, pour les opérations démarrées avant la date de l’instruction** | Obligatoire | Les tableaux de saisie des données (**document type n°5)** permettant aux porteurs de saisir le profil des participants ainsi que leurs situations à l’entrée et à la sortie d’opération à l’aide des questionnaires suivants :  - Questionnaire de recueil des données à l’entrée des participants  dans une opération cofinancée par le FSE+ (**document type n°6)** - Questionnaire de recueil des données à la sortie des participants  dans une opération cofinancée par le FSE+ **(document type n°7)**  A terme, ces tableaux doivent être intégrables dans le système d’information de collecte.  **Consulter aussi :**  - **l’annexe 6** (obligations en matière de collecte des données relatives aux bénéficiaires/participants)  - **l’annexe 7** (Indicateurs prévisionnels et réalisés) |
|  | **Pièces relatives aux participants :**  **La fiche de positionnement** signée par le prescripteur de l’organisme et la structure accompagnatrice lors de la prise en charge  ☐ **Le bilan d’accompagnement** du parcours effectué par le participant, (actions et activités menées, résultats constatés par rapport aux résultats attendus)  ☐ **L’attestation individuelle de sortie** doublement signée, précisant le type de sortie  Certificat de scolarité ou tout autre document équivalent  **Ces pièces seront demandées, sur échantillon, pour les opérations démarrées avant la date de l’instruction** | Obligatoire, si informations déjà disponibles | **Voir le document type n°8**  **Voir le document type n°9**  **Voir le document type n°10**  *NB :* ***pour les décrocheurs scolaires,*** *les porteurs peuvent fournir une attestation sur l'honneur, signée par le dernier établissement dans lequel était inscrit le participant, ou tout établissement pouvant attester de son décrochage)* |
|  | **Opérations collaboratives**  Accord de partenariat entre le bénéficiaire chef de file et ses partenaires | Obligatoire | **Document type n°11** |